

PLAN ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC

Mars 2018

Bioalimentaire

BUDGET 2018-2019

**Une priorité économique
et une occasion d'améliorer
la santé des Québécois**

Québec 



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2018-2019

Bioalimentaire : une priorité économique
et une occasion d'améliorer la santé des Québécois

Dépôt légal – 27 mars 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-80884-8 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-80885-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	1
1. Bioalimentaire : un secteur stratégique pour l'économie	5
1.1 Le secteur bioalimentaire : un levier de développement économique	5
1.2 Un secteur innovant en changement	9
1.3 Les priorités d'intervention pour le développement durable du secteur	12
2. Un appui de 349 M\$ pour le secteur bioalimentaire	13
2.1 Favoriser une offre alimentaire québécoise plus saine et locale	14
2.2 Accroître l'investissement en production et en transformation bioalimentaires	22
2.3 Augmenter les efforts en innovation et en formation dans le secteur bioalimentaire	27
2.4 Implanter des pratiques responsables par les entreprises	32
2.5 Dynamiser le développement bioalimentaire dans les territoires	35
2.6 Assurer le plein déploiement des initiatives de la politique bioalimentaire	39
3. Vers une politique bioalimentaire	41
ANNEXE : Impact financier des mesures en faveur du secteur bioalimentaire	43

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Répartition du PIB bioalimentaire en 2017	5
GRAPHIQUE 2	Principaux produits bioalimentaires exportés par le Québec en 2017	6
GRAPHIQUE 3	Destinations des ventes finales des secteurs de la production et de la transformation alimentaires	7
GRAPHIQUE 4	Valeur des exportations bioalimentaires internationales selon le niveau de transformation	7

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Impact financier du soutien du Plan économique du Québec au secteur bioalimentaire	1
TABLEAU 2	Impact financier détaillé du soutien du Plan économique du Québec au secteur bioalimentaire	3
TABLEAU 3	Impact financier du soutien du Plan économique du Québec de mars 2018 au secteur bioalimentaire	13
TABLEAU 4	Impact financier des mesures pour favoriser une offre alimentaire québécoise plus saine et locale	14
TABLEAU 5	Impact financier des mesures pour accroître l'investissement en production et en transformation bioalimentaires	22
TABLEAU 6	Impact financier des mesures pour augmenter les efforts en innovation et en formation	27
TABLEAU 7	Impact financier des mesures pour implanter des pratiques responsables par les entreprises	32
TABLEAU 8	Impact financier des mesures pour dynamiser le développement bioalimentaire dans les territoires	35
TABLEAU 9	MRC admissibles au Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres	38
TABLEAU 10	Impact financier détaillé du soutien du Plan économique du Québec de mars 2018 au secteur bioalimentaire	43

FAITS SAILLANTS

Le secteur bioalimentaire joue un rôle important dans l'économie québécoise. En plus de contribuer à la sécurité alimentaire, il procure de l'emploi à plus de 500 000 travailleurs, soit 1 emploi sur 8 au Québec en 2017, dont plus de 120 000 dans les activités de production agricole, de pêches et de transformation.

Le secteur bioalimentaire se déploie dans toutes les régions du Québec. Il y génère de fortes retombées économiques et représente un important levier de vitalité économique. En 2017, le secteur bioalimentaire a contribué à lui seul à 8 % du PIB du Québec, représentant 25,3 milliards de dollars.

Le Plan économique du Québec prévoit des gestes importants en faveur du secteur bioalimentaire. Entre autres, ce secteur a bénéficié d'investissements de plus de 210 millions de dollars sur six ans, dont 45 millions de dollars du Plan économique du Québec de mars 2016 et près de 167 millions de dollars du Plan économique du Québec de mars 2017.

En ajout aux mesures des dernières années, des investissements de près de 349 millions de dollars sur cinq ans sont prévus dans le Plan économique du Québec de mars 2018 afin que le gouvernement appuie la mise en place d'initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de la politique bioalimentaire, articulées autour de six grands axes, et qui favoriseront l'atteinte des cibles fixées sur l'horizon de 2025.

— Au total, le Plan économique du Québec consacre 560 millions de dollars à l'essor du secteur bioalimentaire québécois d'ici 2022-2023.

À ces sommes s'ajoutent des investissements de 80 millions de dollars pour la modernisation d'infrastructures de formation et d'innovation de l'Institut de technologie agroalimentaire, de laboratoires d'analyse et de centres d'expertise et de recherche affiliés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

TABLEAU 1

Impact financier du soutien du Plan économique du Québec au secteur bioalimentaire (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Plan économique du Québec de mars 2018 ^{(1),(2)}	—	—	-59,1	-70,8	-73,8	-74,5	-70,5	-348,7
Plan économique du Québec de mars 2017	—	-20,7	-29,4	-35,3	-40,6	-40,7	—	-166,7
Plan économique du Québec de mars 2016	-9,0	-10,0	-10,0	-8,0	-8,0	—	—	-45,0
TOTAL⁽²⁾	-9,0	-30,7	-98,5	-114,1	-122,4	-115,2	-70,5	-560,4

(1) De ces sommes, 38,7 M\$ seront financés à même les crédits déjà prévus au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(2) Des investissements de 80 M\$ sont également prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

❑ **Présentation de la politique bioalimentaire au printemps 2018**

La politique bioalimentaire ainsi que ses modalités de mise en œuvre seront annoncées au cours du printemps 2018 par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

- Cette politique, qui découle d'une grande adhésion des participants au Sommet sur l'alimentation tenu en novembre 2017, sera de portée gouvernementale, inclusive, innovante, plurielle, entrepreneuriale, renouvelable et axée sur un dialogue permanent.

Par ailleurs, diverses initiatives du Plan économique du Québec de mars 2018, qui s'adressent à d'autres secteurs, concourront également au développement du secteur bioalimentaire.

TABLEAU 2

**Impact financier détaillé du soutien du Plan économique du Québec
au secteur bioalimentaire**
(en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Plan économique du Québec de mars 2018								
– Favoriser une offre alimentaire québécoise plus saine et locale	—	—	-9,9	-11,1	-11,5	-10,7	-10,7	-53,9
– Accroître l'investissement en production et en transformation bioalimentaires	—	—	-26,0	-37,0	-39,0	-41,0	-37,0	-180,0
– Augmenter les efforts en innovation et en formation dans le secteur bioalimentaire	—	—	-5,6	-6,4	-5,9	-5,9	-5,9	-29,7
– Implanter des pratiques responsables par les entreprises	—	—	-2,7	-4,6	-4,5	-4,0	-4,0	-19,8
– Dynamiser le développement bioalimentaire dans les territoires	—	—	-14,4	-11,2	-12,4	-12,4	-12,4	-62,8
– Assurer le plein déploiement des initiatives de la politique bioalimentaire	—	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
Sous-total – Mars 2018⁽¹⁾	—	—	-59,1	-70,8	-73,8	-74,5	-70,5	-348,7
Plan économique du Québec de mars 2017								
– Stimuler l'investissement dans le secteur agroalimentaire	—	-19,2	-27,9	-33,8	-39,1	-39,2	—	-159,2
– Appuyer le développement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	—	-7,5
Sous-total – Mars 2017	—	-20,7	-29,4	-35,3	-40,6	-40,7	—	-166,7
Plan économique du Québec de mars 2016	-9,0	-10,0	-10,0	-8,0	-8,0	—	—	-45,0
TOTAL⁽²⁾	-9,0	-30,7	-98,5	-114,1	-122,4	-115,2	-70,5	-560,4

(1) De ces sommes, 38,7 M\$ seront financés à même les crédits déjà prévus au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(2) Des investissements de 80 M\$ sont également prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

Les priorités d'intervention pour le développement durable du secteur bioalimentaire

Les changements majeurs observés dans le secteur bioalimentaire au cours des dernières années, notamment en raison des modifications des attentes des consommateurs, des conditions de production plus exigeantes et d'une concurrence accrue, commandaient une réflexion sur les priorités d'intervention gouvernementale afin d'encadrer et d'assurer le développement pérenne de ce secteur.

Afin de répondre adéquatement à ces nouvelles réalités, le Sommet sur l'alimentation, avec la participation des acteurs du milieu, s'est tenu le 17 novembre 2017.

Le Sommet a réuni plus de 200 personnes représentant l'ensemble des acteurs du secteur bioalimentaire : consommateurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, entrepreneurs agricoles, pêcheurs ainsi que des représentants des milieux de la santé, de l'environnement, des municipalités, de l'économie et de la recherche.

Afin d'alimenter les discussions, une plateforme d'échanges sur le Web, des rencontres avec des intervenants des principales filières du secteur et trois rencontres préparatoires réunissant les représentants des consommateurs et des divers acteurs du secteur bioalimentaire, articulées autour de trois thématiques, ont précédé la tenue du Sommet. Ces trois rencontres préparatoires avaient pour titre :

- À l'écoute des consommateurs d'aujourd'hui et de demain;
- Développement du potentiel de l'industrie alimentaire québécoise sur les marchés d'ici et d'ailleurs;
- Perspectives d'avenir pour les entrepreneurs agricoles et les pêcheurs.

Lors du Sommet, les invités se sont prononcés sur le positionnement souhaité pour le secteur bioalimentaire sur l'horizon de 2025 et sur les composantes d'une politique bioalimentaire pérenne. Les partenaires ont convenu de travailler ensemble pour relever les défis suivants sur l'horizon de 2025 :

- répondre aux attentes des consommateurs à l'égard de la santé et de l'environnement;
- accroître les activités des secteurs de la production, de la capture et de la transformation alimentaire au Québec;
- accroître la présence des produits bioalimentaires québécois sur les marchés du Québec, du Canada et de l'étranger.

Le Sommet sur l'alimentation constituait un élément phare en vue de la préparation de la politique bioalimentaire, puisqu'il a permis aux acteurs du secteur et aux consommateurs de s'exprimer sur leurs principales préoccupations et les priorités de développement.

Les constats dégagés, tant en ce qui concerne les défis, les cibles de croissance que les moyens pour les atteindre d'ici 2025, servent à jeter les bases de la politique bioalimentaire du Québec.

1. BIOALIMENTAIRE : UN SECTEUR STRATÉGIQUE POUR L'ÉCONOMIE

1.1 Le secteur bioalimentaire : un levier de développement économique

Le secteur bioalimentaire joue un rôle important dans l'économie québécoise. En plus de contribuer à la sécurité alimentaire, il procure de l'emploi à plus de 500 000 travailleurs, soit 1 emploi sur 8 au Québec en 2017, dont plus de 120 000 dans les activités de production agricole, de pêches et de transformation.

Le secteur bioalimentaire se déploie dans toutes les régions du Québec. Il y génère de fortes retombées économiques et représente un important levier de la vitalité des territoires.

□ Un secteur qui représente 8 % de l'économie québécoise

Présent dans toutes les régions du Québec, le secteur bioalimentaire a contribué au PIB québécois à hauteur de 25,3 milliards de dollars, soit 8 % du PIB en 2017.

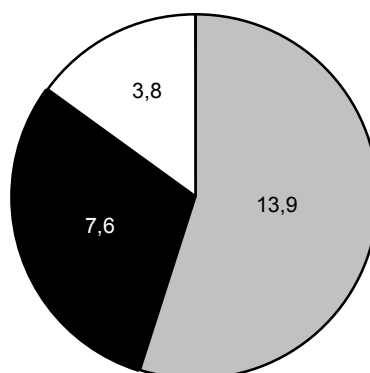
Le secteur bioalimentaire couvre l'ensemble des activités liées à l'agriculture, aux pêches et à l'aquaculture commerciales, à la transformation, aux commerces de l'alimentation (de gros et de détail) ainsi qu'aux services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions. Ce secteur joue un rôle majeur au regard de l'alimentation des Québécois.

GRAPHIQUE 1

Répartition du PIB bioalimentaire en 2017

(en milliards de dollars courants)

- Commerce alimentaire et services alimentaires
- Fabrication des aliments et des boissons
- Agriculture et pêches



Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec, compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Bien que le marché du Québec représente une base d'affaires stable pour les entreprises québécoises, les marchés extérieurs constituent des moteurs de croissance pour le secteur bioalimentaire du Québec. Pour certaines entreprises, en raison de la particularité de leurs produits, les marchés hors Québec deviennent incontournables pour assurer leur viabilité à long terme.

- Depuis quelques années, le secteur bioalimentaire se retrouve parmi les quatre premières industries manufacturières au chapitre des exportations du Québec.
- D'ailleurs, le Québec est reconnu à l'étranger pour de nombreux produits, notamment le porc, le sirop d'érable, les produits marins et les petits fruits.

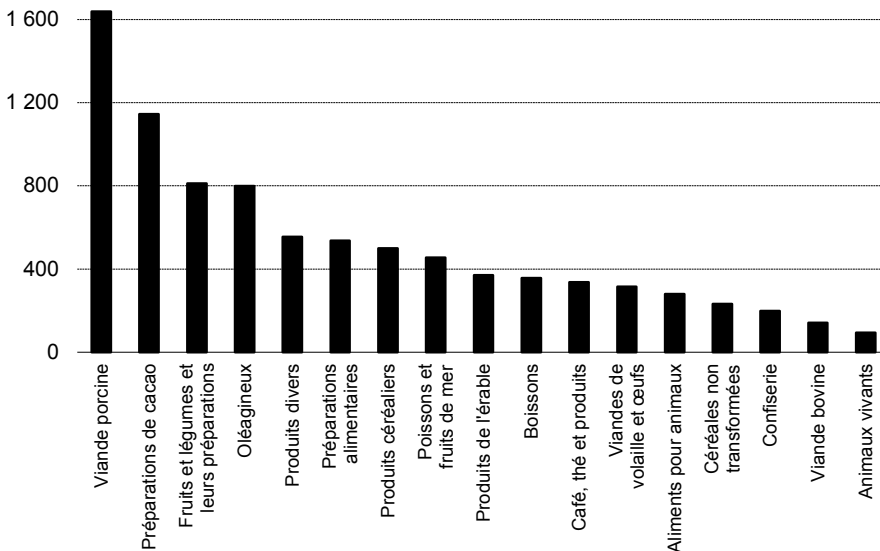
❑ Plus de 50 % des ventes à l'extérieur du Québec

Les ventes finales des secteurs de la production et de la transformation bioalimentaires québécois ont été réalisées à 44 % auprès des consommateurs québécois, à 25 % auprès de consommateurs ailleurs au Canada et à 31 % auprès de consommateurs à l'étranger, avec pour principale destination les États-Unis.

- Parmi les principaux produits bioalimentaires exportés en 2017, les viandes porcines, les préparations transformées utilisant le cacao ainsi que les fruits et légumes et leurs préparations accaparent 41 % de la valeur totale des exportations.

GRAPHIQUE 2

Principaux produits bioalimentaires exportés par le Québec en 2017 (en millions de dollars courants)



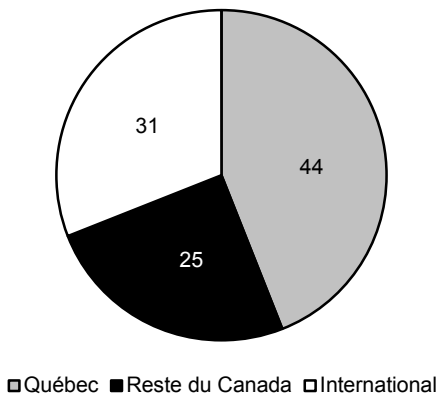
Source : Global Trade Atlas, compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

La valeur des exportations est d'autant plus importante qu'une grande part de celles-ci est tout d'abord transformée au Québec, ce qui contribue au dynamisme du secteur de la transformation alimentaire.

— En effet, environ 80 % des produits exportés ont connu à tout le moins une première phase de transformation au Québec, alors que 20 % de la valeur des exportations québécoises est composée de produits agricoles non transformés.

GRAPHIQUE 3

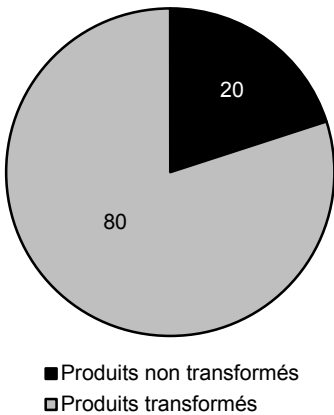
**Destinations des ventes finales
des secteurs de la production et
de la transformation alimentaires**
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec et Modèle des flux économiques de l'industrie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

GRAPHIQUE 4

**Valeur des exportations
bioalimentaires internationales
selon le niveau de transformation**
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, Commerce international de marchandises du Canada, Industrie Canada et Global Trade Atlas, compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

❑ Des produits importés transformés au Québec

En raison du climat nordique dans lequel évoluent les entreprises agricoles et les limites qu'il impose, le Québec importe un large éventail de produits bioalimentaires, et ce, afin de répondre aux demandes tant des consommateurs que des transformateurs alimentaires.

- Les consommateurs ont ainsi accès à une grande variété de produits bioalimentaires qui ne sont pas disponibles en quantité suffisante, ou tout simplement pas produits au Québec. C'est le cas notamment des fruits et légumes hors saison, des fruits tropicaux, des noix et du café.

Une part importante des produits importés, soit le tiers, sert également d'intrants à des activités de production et de transformation au Québec et devient alors une source de valeur ajoutée. Par exemple, les importations de cacao sont à l'origine de la fabrication de chocolat au Québec.

1.2 Un secteur innovant en changement

Le secteur bioalimentaire est marqué par d'importants changements. Les entreprises doivent être en mesure de répondre aux continuelles modifications des attentes et des besoins des consommateurs en matière de santé et d'environnement, mais également aux conditions de production de plus en plus exigeantes et à une concurrence accrue en provenance des marchés tant intérieurs qu'extérieurs.

❑ Des demandes diversifiées de la part des consommateurs

Au Québec, la demande alimentaire provenant des consommateurs est estimée à 44,7 milliards de dollars pour l'année 2017. Les consommateurs québécois consacraient environ 14 % de leurs dépenses aux aliments et aux boissons, soit le deuxième poste de dépenses des ménages après le logement, ce qui représente une dépense annuelle de quelque 9 700 dollars par ménage.

Les attentes des consommateurs sont de plus en plus élevées, et leurs besoins de plus en plus précis. Ils sont davantage sensibilisés aux aspects nutritionnels et à la provenance des aliments. Ils portent une attention particulière à l'étiquetage pour les éclairer dans leurs choix et ils s'informent en temps réel au moyen des nouvelles technologies.

Leurs exigences envers les entrepreneurs bioalimentaires sont également croissantes puisqu'ils sont conscientisés aux modes de production et de transformation responsables ainsi qu'aux impacts environnementaux. Ils souhaitent avoir accès à des produits peu transformés et contenant peu ou pas de contaminants alimentaires.

Les demandes et les attentes des consommateurs ont donc une incidence directe sur le secteur bioalimentaire. Compte tenu de leurs préférences et de leurs moyens, les consommateurs adaptent leurs choix afin de combler leurs exigences. L'offre de produits alimentaires est donc appelée à suivre l'évolution des préférences et des préoccupations des consommateurs.

❑ Un environnement d'affaires compétitif

Le secteur bioalimentaire québécois se caractérise par sa pluralité d'entreprises et l'interdépendance croissante des acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

D'ailleurs, l'ouverture des marchés et la mondialisation du commerce ont accentué la présence d'entreprises étrangères au Québec dans le secteur bioalimentaire.

- Des multinationales se sont établies au Québec, ce qui a notamment contribué au dynamisme des activités bioalimentaires. Parallèlement, des entreprises québécoises sont devenues des acteurs importants dans leur domaine grâce à des acquisitions ailleurs au Canada ou à l'étranger.

Des entreprises de transformation alimentaire en croissance

Saputo et Agropur comptent respectivement parmi les dix et les vingt principales entreprises laitières au monde au chapitre du chiffre d'affaires. Pour sa part, Olymel, qui fait partie de La Coop fédérée, se classe parmi les vingt plus importantes entreprises porcines en Amérique du Nord.

Par ailleurs, la venue au Québec d'importantes entreprises internationales, telles que Bonduelle dans le domaine des légumes de transformation et Barry Callebaut dans celui des produits de confiserie, a contribué au dynamisme des activités bioalimentaires.

Ainsi, il importe pour les entreprises québécoises de tirer parti de la mondialisation et des accords commerciaux internationaux et interprovinciaux.

Pour ce faire, les acteurs du secteur doivent accroître leur productivité, notamment en investissant dans leur entreprise, tant en ce qui concerne la formation que la machinerie et les équipements. La recherche et l'innovation sont également nécessaires pour que les entreprises demeurent compétitives et se démarquent de la concurrence.

L'ensemble de la chaîne bioalimentaire est d'ailleurs appuyé par un vaste réseau en recherche et développement, en innovation et en formation.

- En effet, l'Institut de technologie agroalimentaire, avec ses deux campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe, les universités, les centres de recherche et d'expertise, l'important réseau de centres collégiaux de transfert de technologie et les autres établissements de formation permettent la fondation d'un secteur bioalimentaire durable.
- Ce réseau apporte des réponses aux défis rencontrés par le secteur, favorise l'implantation d'innovations au sein des entreprises et offre une formation à la relève adaptée aux nouvelles réalités du secteur.

❑ Des pratiques responsables pour favoriser le développement durable de l'industrie

La question environnementale est l'un des enjeux qui recueillent le plus large consensus au sein de la société québécoise et s'imposent de plus en plus sur la scène internationale.

En raison de ses liens étroits et quotidiens avec les milieux naturels, le secteur bioalimentaire doit contribuer de façon notable aux objectifs environnementaux, mais également à la préservation et à l'amélioration de la qualité des sols et des milieux marins, que ce soit par une meilleure performance de ses modes de production ou par un apport au bon fonctionnement des écosystèmes.

Le secteur bioalimentaire doit également se préoccuper de l'acceptabilité sociale de ses activités de production et de transformation.

C'est dans cette optique que les entreprises mettent en œuvre diverses initiatives qui permettent de répondre aux attentes grandissantes des consommateurs en matière de protection et de bien-être des animaux, notamment l'amélioration des conditions d'élevage, de transport et d'abattage.

De même, depuis une dizaine d'années, le problème mondial du gaspillage alimentaire et de la faible valorisation des résidus de production est abordé par plusieurs entreprises du secteur bioalimentaire, qui appliquent des solutions innovantes soit pour diminuer leur gaspillage, soit pour revaloriser des produits.

❑ Assurer le développement des territoires et la pleine mise en valeur du potentiel québécois

Réparti sur l'ensemble du territoire, le secteur bioalimentaire offre des occasions de développement pour les régions et leurs localités. Grâce à sa multifonctionnalité, exprimée par ses impacts sur les plans social, environnemental et économique, le secteur bioalimentaire contribue de diverses manières à l'occupation dynamique du territoire.

La meilleure façon d'assurer la pérennité du territoire agricole, en complément du régime de protection des terres existant, est de le mettre en valeur et d'exploiter son plein potentiel, notamment par une intervention adaptée aux réalités de chaque région.

Cela repose, entre autres, sur la mobilisation des acteurs locaux et régionaux autour d'une vision commune permettant de mettre en œuvre les actions les plus appropriées en fonction des particularités et du potentiel d'un territoire. Les organismes de concertation participent également aux efforts de développement intersectoriel, par exemple avec les acteurs des domaines de la santé, de l'emploi et du tourisme.

1.3 Les priorités d'intervention pour le développement durable du secteur

À la suite de la tenue du Sommet sur l'alimentation, l'ensemble des acteurs du secteur bioalimentaire s'est entendu pour contribuer à la mise en œuvre d'initiatives qui permettront de répondre adéquatement aux nouvelles réalités du secteur bioalimentaire.

Ainsi, afin de maintenir la confiance des consommateurs envers le secteur bioalimentaire québécois et de favoriser son développement prospère et durable, sept cibles sur l'horizon de 2025 ont été mises de l'avant.

❑ Sept cibles à atteindre sur l'horizon de 2025

Certes ambitieuses, les cibles demeurent réalistes puisqu'elles s'appuient sur la récente performance économique du secteur, le positionnement de la concurrence et les perspectives de croissance. Elles guideront, entre autres, les priorités d'interventions dans le secteur bioalimentaire au cours des prochaines années. Les cibles sur l'horizon de 2025 sont les suivantes :

- atteindre des investissements par les entreprises totalisant plus de 15 milliards de dollars en production agricole, en capture et en transformation alimentaire, soit 3 milliards de dollars de plus que sur la période 2006-2015;
- accroître de 6 milliards de dollars les exportations bioalimentaires internationales du Québec, pour les porter à 14 milliards de dollars;
- ajouter 10 milliards de dollars de contenu québécois dans les produits achetés au Québec, passant de 24 milliards de dollars à 34 milliards de dollars en 2025;
- augmenter la part des entreprises agricoles québécoises ayant implanté des pratiques durables;
- doubler la superficie en production biologique, afin qu'elle passe de 49 000 hectares à 98 000 hectares;
- augmenter, de 52 % à 70 % en 2025, la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés;
- améliorer la valeur nutritive des aliments transformés au Québec.

Pour favoriser l'atteinte de ces cibles, la politique bioalimentaire sera également appuyée par les investissements prévus dans le Plan économique du Québec.

2. UN APPUI DE 349 M\$ POUR LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

En continuité des efforts déjà engagés, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit près de 349 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en œuvre d'initiatives s'inscrivant dans le cadre de la politique bioalimentaire. Ces initiatives s'articulent autour de six axes d'intervention, soit :

- favoriser une offre alimentaire québécoise plus saine et locale;
- accroître l'investissement en production et en transformation bioalimentaires;
- augmenter les efforts en innovation et en formation dans le secteur bioalimentaire;
- implanter des pratiques responsables par les entreprises;
- dynamiser le développement bioalimentaire dans les territoires;
- assurer le plein déploiement des initiatives de la politique bioalimentaire.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour l'année 2018-2019, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

TABLEAU 3

Impact financier du soutien du Plan économique du Québec de mars 2018 au secteur bioalimentaire (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Favoriser une offre alimentaire québécoise plus saine et locale	-9,9	-11,1	-11,5	-10,7	-10,7	-53,9
Accroître l'investissement en production et en transformation bioalimentaires	-26,0	-37,0	-39,0	-41,0	-37,0	-180,0
Augmenter les efforts en innovation et en formation dans le secteur bioalimentaire ⁽¹⁾	-5,6	-6,4	-5,9	-5,9	-5,9	-29,7
Implanter des pratiques responsables par les entreprises	-2,7	-4,6	-4,5	-4,0	-4,0	-19,8
Dynamiser le développement bioalimentaire dans les territoires	-14,4	-11,2	-12,4	-12,4	-12,4	-62,8
Assurer le plein déploiement des initiatives de la politique bioalimentaire	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
TOTAL⁽²⁾	-59,1	-70,8	-73,8	-74,5	-70,5	-348,7

(1) Des investissements de 80 M\$ sont également prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

(2) De ces sommes, 38,7 M\$ seront financés à même les crédits déjà prévus au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2.1 Favoriser une offre alimentaire québécoise plus saine et locale

L'augmentation de la valeur du contenu québécois dans la demande alimentaire passe notamment par la différenciation des produits du Québec et leur positionnement par rapport aux autres produits. D'ailleurs, les consommateurs québécois sont de plus en plus portés vers l'achat de produits locaux et souhaitent participer à l'essor du secteur bioalimentaire québécois.

Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit près de 54 millions de dollars sur cinq ans pour :

- l'identification et la promotion des aliments du Québec;
- la reconnaissance et l'attribution d'appellations réservées et de termes valorisants;
- la bonification de l'aide pour le développement des marchés hors Québec;
- la mise en valeur des produits alimentaires du Québec sur le marché institutionnel;
- la sensibilisation et l'éducation alimentaire des consommateurs;
- l'appui à la qualité nutritive des aliments et aux nouveaux besoins d'inspections des aliments.

TABLEAU 4

Impact financier des mesures pour favoriser une offre alimentaire québécoise plus saine et locale (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Identifier et promouvoir les aliments du Québec	-2,0	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-10,8
Favoriser la reconnaissance et l'attribution d'appellations réservées et de termes valorisants	-1,1	-1,1	-0,9	-0,9	-0,9	-4,9
Appuyer les entreprises dans le développement des marchés hors Québec	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Mettre en valeur les produits alimentaires du Québec sur le marché institutionnel	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Sensibiliser les consommateurs et leur offrir une éducation alimentaire	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
Offrir un appui à la qualité nutritive des aliments	—	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-3,5
Répondre aux nouveaux besoins d'inspections des aliments	-2,3	-2,3	-2,4	-1,6	-1,6	-10,2
TOTAL	-9,9	-11,1	-11,5	-10,7	-10,7	-53,9

❑ Identifier et promouvoir les aliments du Québec

Les enjeux par rapport aux attentes des consommateurs et de l'industrie exigent des actions significatives en ce qui concerne l'identification et la promotion des aliments québécois sur le marché du Québec. C'est dans ce contexte que le Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois s'est vu confier, depuis quelques années, le mandat d'identifier et de mettre en valeur les produits bioalimentaires québécois.

- Grâce aux étiquettes « Aliments du Québec »¹ et « Aliments préparés au Québec »², ce sont environ 20 000 produits qui, à ce jour, bénéficient d'une notoriété accrue et d'une consommation croissante.

En raison du succès de cette initiative, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 10,8 millions de dollars sur cinq ans pour :

- la mise en place d'une stratégie renforcée pour l'identification et la promotion des aliments québécois auprès des consommateurs, tant dans les réseaux de la vente au détail et de l'hôtellerie que de la restauration;
- la mise en place d'une campagne promotionnelle d'envergure définie avec les partenaires de la filière bioalimentaire et visant à encourager davantage l'achat d'aliments du Québec auprès de tous les consommateurs québécois.

❑ Favoriser la reconnaissance et l'attribution d'appellations réservées et de termes valorisants

La reconnaissance et la certification d'appellations réservées et de termes valorisants (ARTV) créent une vitrine pour faire connaître les produits issus des régions et des savoir-faire locaux. Les produits qui répondent à ces caractéristiques offrent un potentiel de développement et des occasions d'affaires importantes.

Pour ces raisons, de plus en plus de segments du secteur bioalimentaire demandent une telle reconnaissance ou certification. Il est envisagé que le nombre d'ARTV, qui est de six actuellement, passe à une dizaine en 2020, dont une nouvelle indication géographique protégée « Vin du Québec ».

¹ D'après le Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois, un aliment du Québec est tout produit entièrement québécois ou tout produit composé d'un minimum de 85 % d'ingrédients d'origine québécoise, et ce, à condition que tous les ingrédients principaux proviennent du Québec. De plus, toutes les activités de transformation et d'emballage doivent être réalisées au Québec.

² Un aliment préparé au Québec est, selon le Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois, tout produit entièrement transformé et emballé au Québec. De plus, lorsque les ingrédients principaux sont disponibles au Québec en quantité suffisante, ils doivent être utilisés.

Afin de favoriser la reconnaissance et l'attribution d'appellations réservées et de termes valorisants, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 4,9 millions de dollars sur cinq ans pour :

- répondre à la croissance du nombre d'entreprises certifiées biologiques et à l'introduction de nouvelles appellations réservées et de termes valorisants;
- appuyer un nombre accru de regroupements d'entreprises dans le financement et la réalisation de projets menant à la certification d'appellations réservées et de termes valorisants.

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, créé dans la foulée de l'adoption de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, est responsable d'analyser les demandes et de les recommander au ministre, d'accréditer les certificateurs et de contrôler l'utilisation des appellations réservées reconnues.

La Loi permet de protéger les dénominations et l'authenticité des produits alimentaires différenciés, d'en normaliser la production et de contribuer à leur rayonnement promotionnel auprès des consommateurs. La Loi protège les appellations regroupées dans trois catégories, à savoir :

- celle relative au mode de production, tel que le mode biologique;
- celle relative au lien avec un terroir, tel que l'appellation d'origine ou l'indication géographique protégée;
- celle relative à une spécificité.

Quant aux termes valorisants, ils identifient une caractéristique particulière d'un produit, généralement liée à une méthode de production ou de préparation, recherchée par le consommateur.

Appellations réservées et termes valorisants reconnus

Actuellement, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a autorisé six appellations réservées, à savoir :

- *Maïs sucré de Neuville* (appellation relative au lien avec un terroir), reconnue depuis le 14 juin 2017;
- *Fromage de vache de race canadienne* (appellation relative à une spécificité), reconnue depuis le 9 mars 2016;
- *Cidre de glace du Québec* (appellation relative au lien avec un terroir), reconnue depuis le 30 décembre 2014;
- *Vin de glace du Québec* (appellation relative au lien avec un terroir), reconnue depuis le 30 décembre 2014;
- *Agneau de Charlevoix* (appellation relative au lien avec un terroir), reconnue depuis le 21 mars 2009;
- *Biologique* (appellation relative à un mode de production), reconnue depuis le 1^{er} février 2000.

❑ Appuyer les entreprises dans le développement des marchés hors Québec

Les exportations constituent un important vecteur de croissance pour les entreprises du Québec, en raison notamment de la taille du marché québécois. Ainsi, il est primordial de mettre en place des conditions favorables à l'expansion du secteur bioalimentaire sur les marchés hors Québec.

Afin d'appuyer les entreprises dans le développement de marchés d'exportation, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 15 millions de dollars sur cinq ans.

- Ces sommes viseront à améliorer la capacité des entreprises à exporter, notamment en leur offrant un meilleur soutien dans leur démarche de développement de marchés ailleurs au Canada et à l'étranger.
- De plus, les sommes serviront à favoriser le développement d'une culture d'exportation au sein des entreprises et agiront comme un accélérateur pour celles qui présentent un potentiel de croissance sur les marchés extérieurs.

Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada

Avec plus de 450 membres, le Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada est la plus importante association d'exportateurs de produits agroalimentaires au Canada. Créé en 1990, le groupe export a développé, au fil des ans, plusieurs services et amorcé des centaines d'activités pour faciliter l'accès des marchés hors Québec aux exportateurs bioalimentaires du Québec.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation mandate cet organisme afin d'assurer la présence des entreprises bioalimentaires québécoises dans les foires et les salons commerciaux sur les marchés extérieurs.

❑ **Mettre en valeur les produits alimentaires du Québec sur le marché institutionnel**

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec déploie de nombreux efforts afin de favoriser l'émergence d'initiatives en faveur d'une alimentation saine, locale et biologique au sein des institutions publiques.

Dans la foulée du Sommet sur l'alimentation de novembre 2017 et de la future politique bioalimentaire, le gouvernement aspire à ce que les aliments québécois occupent une plus grande place au sein des approvisionnements des institutions publiques, notamment en faveur d'une alimentation saine et locale.

Plus d'une cinquantaine de projets destinés à accroître la présence de produits bioalimentaires québécois au sein des institutions ont été soutenus.

— Ces projets visaient à arrimer l'offre québécoise à la demande du marché institutionnel et à soutenir les entreprises afin qu'elles s'adaptent à ce marché, notamment par des critères de développement durable.

Des efforts additionnels doivent être mis en place afin que les institutions publiques s'approvisionnent davantage en aliments sains à partir de produits bioalimentaires locaux.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 5 millions de dollars sur cinq ans, notamment pour définir de nouvelles façons de faire pour faciliter l'accès aux produits québécois dans les politiques d'achat du réseau, dans le respect des accords sur les marchés publics.

Approvisionnement des institutions publiques

En 2016, la restauration dans le milieu institutionnel au Québec représentait près de 2,1 milliards de dollars, soit environ 14 % des ventes totales des services alimentaires¹. Dans ce créneau, ce sont les secteurs de la santé et de l'éducation qui représentent les plus grandes parts des achats, avec 61 % et 17 % respectivement.

L'approvisionnement alimentaire des organismes publics est encadré par des accords intergouvernementaux et par la Loi sur les contrats des organismes publics. Les ministères et organismes publics sollicitent les fournisseurs par des mécanismes d'appels d'offres publics ou plus directement par des achats de gré à gré.

Pour assurer l'offre de services alimentaires, les établissements et organismes publics ou privés optent davantage pour la gestion interne des services alimentaires (72 % des achats) que pour la gestion contractuelle ou à forfait (28 % des achats).

Tant les organismes publics que les concessionnaires de services alimentaires désirent répondre aux besoins et au goût de leurs clientèles. Le choix des menus est orienté par des politiques alimentaires qui guident la sélection des aliments.

- Il existe une réelle volonté des institutions publiques de poursuivre une démarche d'approvisionnement alimentaire saine, durable et locale.

Au cours des cinq dernières années, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a soutenu une cinquantaine de projets sur le marché institutionnel dans l'ensemble du Québec.

- Ces initiatives ont permis de dégager des conclusions positives sur les potentiels de croissance de ce marché.
- La valorisation d'une alimentation saine et locale dans les institutions publiques commande donc l'adoption de nouvelles façons de faire.

¹ Les services alimentaires incluent les services du réseau de l'hôtellerie, de la restauration commerciale et des institutions.

❑ **Sensibiliser les consommateurs et leur offrir une éducation alimentaire**

Les Québécois manifestent de plus en plus d'intérêt envers le secteur bioalimentaire, notamment au regard de l'origine des aliments qu'ils consomment. Ils souhaitent en apprendre davantage sur ce secteur et avoir une plus grande accessibilité à des produits frais et locaux. La mise en marché de proximité contribue d'ailleurs à répondre à ces besoins.

— Celle-ci se traduit par des activités de commercialisation plus directes entre les entreprises et les consommateurs, notamment par le biais des circuits courts ou dans le contexte d'une mise en marché circonscrite dans un territoire précis.

Afin de soutenir davantage la mise en œuvre et le développement d'initiatives structurantes favorisant la sensibilisation et l'éducation des consommateurs-citoyens, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 4,5 millions de dollars sur cinq ans pour le renforcement du programme Proximité.

Les initiatives serviront entre autres à :

- aider à reconnaître plus facilement la provenance des aliments, leurs modes de production et les défis liés à leur production;
- lutter contre le gaspillage alimentaire par la transmission de bonnes pratiques;
- favoriser la valorisation des invendus.

❑ **Offrir un appui à la qualité nutritive des aliments**

Le secteur bioalimentaire est un maillon essentiel menant à l'amélioration de la santé de tous les Québécois.

Un effort considérable en recherche et développement est nécessaire pour substituer ou diminuer la présence d'un ingrédient afin d'améliorer la qualité nutritive d'un aliment transformé. De même, la modification des formulations existantes demeure un enjeu technologique important pour les entreprises, en plus d'être particulièrement coûteuse.

Afin d'appuyer les entreprises qui choisissent cette voie, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère de la Santé et des Services sociaux se sont engagés, dans le cadre du premier plan d'action 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé³, à mettre en place un programme d'aide financière pour améliorer la qualité des aliments.

Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 3,5 millions de dollars sur quatre ans pour l'augmentation de l'enveloppe du programme d'aide financière pour améliorer la qualité des aliments.

³ La Politique gouvernementale de prévention en santé, qui regroupe l'engagement de quinze ministères provenant de divers secteurs d'activité, dont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a comme objectif de favoriser davantage la santé par la complémentarité de leurs interventions.

Le programme vise à améliorer la qualité nutritive des aliments tout en conservant leurs propriétés initiales, au moyen :

- de l'identification des possibilités d'amélioration de l'offre alimentaire par la réalisation d'études diagnostiques;
- de l'appui dans le développement d'aliments ou de la modification de formulations existantes pour les rendre plus nutritives.

❑ Répondre aux nouveaux besoins d'inspection des aliments

Au-delà de la mise en place d'incitatifs à l'amélioration de la qualité nutritive des aliments, le gouvernement a la responsabilité, avec les autres acteurs du secteur bioalimentaire, de s'assurer que les aliments offerts sont salubres et que les risques sanitaires et de toxi-infections alimentaires sont contrôlés.

Les systèmes d'inspection doivent également évoluer pour tenir compte des nouvelles attentes des consommateurs, des risques sanitaires émergents et des nouveaux modèles d'offre alimentaire que sont les circuits courts, la vente en ligne et le partage communautaire.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 10,2 millions de dollars sur cinq ans afin d'augmenter le nombre d'inspecteurs dans les établissements alimentaires et les abattoirs, pour le traitement des plaintes et les visites des établissements.

Surveillance en matière de salubrité des aliments

Les services d'inspection du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et son mandataire, la Ville de Montréal, réalisent les activités de contrôle et de surveillance dans les secteurs de la production, de la transformation, de la distribution intraprovinciale, de la vente au détail et de la restauration.

- Toutes les plaintes, anonymes ou non, sont traitées par le MAPAQ.
- Le MAPAQ offre également des programmes d'aide financière pour les entreprises de transformation alimentaire souhaitant se doter d'un système de contrôle et de gestion de la qualité.

Au sein du gouvernement fédéral, Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) se partagent la responsabilité de la salubrité des aliments, tandis que l'Agence de la santé publique du Canada a mis en place un système pancanadien sur la surveillance d'éclosions de maladies d'origine alimentaire, auquel participe le Québec.

- L'ACIA assure le contrôle des aliments importés et exerce une surveillance des exploitations qui font le commerce interprovincial et international d'aliments. Elle applique les exigences établies par Santé Canada régissant la salubrité et la qualité nutritionnelle de tous les aliments vendus au Canada. Elle est notamment responsable de l'agrément et de l'inspection des abattoirs et des usines de transformation des aliments qui relèvent de la compétence fédérale.

2.2 Accroître l'investissement en production et en transformation bioalimentaires

L'investissement constitue un vecteur essentiel pour améliorer la compétitivité des entreprises du secteur bioalimentaire, que ce soit pour offrir un nouveau produit grâce à l'innovation ou pour adopter des pratiques responsables.

Ainsi, afin de favoriser la mise en place de mesures de soutien aux entreprises pour des investissements rentables et durables, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 180 millions de dollars sur cinq ans pour :

- appuyer l'investissement dans les entreprises agricoles afin de répondre aux normes en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique;
- offrir un appui additionnel au développement des pêches et de l'aquaculture;
- fournir un appui à l'investissement en transformation alimentaire.

TABLEAU 5

Impact financier des mesures pour accroître l'investissement en production et en transformation bioalimentaires (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Appuyer l'investissement dans les entreprises afin de répondre aux normes en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
Offrir un appui additionnel au développement des pêches et de l'aquaculture	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Fournir un appui à l'investissement en transformation alimentaire	-5,0	-16,0	-18,0	-20,0	-16,0	-75,0
TOTAL	-26,0	-37,0	-39,0	-41,0	-37,0	-180,0

❑ Appuyer l'investissement dans les entreprises afin de répondre aux normes en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique

Les consommateurs souhaitent manger plus sainement et sont davantage conscients sur les modes de production agricole. Par conséquent, les agriculteurs doivent répondre à la demande et moderniser leurs façons de faire afin d'accroître leur présence sur les différents marchés.

Entre autres, les investissements nécessaires pour la mise à niveau d'actifs sont importants pour que les entreprises se conforment aux nouvelles exigences de marché, notamment en matière de bien-être animal ou d'objectifs environnementaux.

Le Plan économique du Québec de mars 2017 prévoyait donc la mise en place du Programme d'aide aux investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique, doté d'une enveloppe de 95 millions de dollars sur cinq ans.

— Les demandes déposées à ce jour dans le cadre du programme sont nombreuses, ce qui démontre les grands besoins d'investissement des entreprises.

Ainsi, afin d'appuyer les entreprises qui souhaitent moderniser leurs installations de production en vue d'améliorer leur situation quant à la conformité aux normes de bien-être animal et à l'efficacité énergétique, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 100 millions de dollars additionnels sur cinq ans.

Normes en matière de bien-être animal

Le bien-être animal est devenu une exigence à laquelle les éleveurs doivent maintenant se conformer s'ils désirent demeurer compétitifs et accéder aux marchés d'exportation tels que l'Europe, l'Australie et certains États américains.

Afin d'encadrer la pratique d'élevage au Canada, le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage établit les normes concernant le bien-être animal, ainsi que des dates butoirs pour assurer la conformité des éleveurs aux normes établies.

Le Programme d'aide aux investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique offre une aide financière aux entreprises agricoles engagées dans des investissements importants sur leurs installations de production, afin d'adapter celles-ci aux nouvelles normes de bien-être animal.

- Par exemple, les producteurs de porcs pourront réaménager leur maternité porcine afin de permettre l'élevage des truies en groupe plutôt qu'en cage, alors que pour les parcs d'engraissement, ceux-ci pourront être réorganisés afin d'offrir plus d'espace pour l'animal.

Les investissements requis représentent plusieurs centaines de milliers de dollars permettant aux entreprises de s'adapter à la demande des marchés intérieurs et d'exportation, qui voient à répondre aux préoccupations et aux attentes des consommateurs face aux conditions d'élevage des animaux. Cette aide gouvernementale offerte aux entreprises agricoles contribue à la compétitivité et à la prospérité du secteur agricole québécois.

Favoriser le développement des serres

Les serres représentent une avenue de développement pour l'agriculture au Québec puisqu'elles offrent des conditions adaptées à la culture dans des régions moins propices à la production traditionnelle en champ. De plus, la serriculture permet aux Québécois de se procurer et de consommer des produits locaux de qualité pendant toute l'année.

Afin d'accélérer les investissements de ce secteur, le Plan économique du Québec de mars 2017 a annoncé un nouveau rabais d'électricité pour favoriser les investissements dans le secteur des serres.

Lors de son annonce, le Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres devait permettre de générer des investissements pouvant atteindre 13,5 millions de dollars d'ici le 31 décembre 2020.

À ce jour, des demandes pour des projets totalisant des investissements de 27,7 millions de dollars ont été déposées, ce qui représente plus de deux fois la cible d'investissement visée par la mesure.

Principaux paramètres du Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres

Le Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres consiste à attribuer aux projets admissibles un rabais d'électricité maximal de 20 %, pour une durée de quatre ans, qui permet un remboursement jusqu'à 40 % des investissements admissibles effectués.

- Pour les projets visant la conversion à l'électricité du système de chauffage, le remboursement peut atteindre 50 % des investissements admissibles.
- Pour les projets de 5 millions de dollars et plus, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un rabais d'électricité pour une durée maximale de six ans, soit une bonification de deux ans.

Afin d'être admissibles au rabais d'électricité, les projets des entreprises doivent être réalisés au Québec, dans une serre dont les activités sont de nature commerciale, et atteindre un seuil minimal d'investissement, qui correspond à 125 000 \$.

Les projets devront être soumis d'ici le 31 décembre 2018 et se réaliser d'ici le 31 décembre 2020. Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit prolonger de quatre ans la date de fin de la période d'application du rabais, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

❑ Offrir un appui additionnel au développement des pêches et de l'aquaculture

Depuis quelques années, le secteur des pêches et de l'aquaculture connaît d'excellentes saisons, ce qui s'est traduit par des intentions d'investissements plus importantes de la part des acteurs du milieu.

Afin de maximiser le potentiel d'investissement, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 5 millions de dollars sur cinq ans. Cela favorisera le développement de la capacité des pêches et de l'aquaculture commerciales et de la transformation des produits marins, notamment par l'acquisition des technologies novatrices permettant de meilleures performances environnementales.

Les sommes serviront entre autres au prochain Plan d'action ministériel pour le développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales découlant de la politique bioalimentaire.

- Ce plan mettra l'accent sur un certain nombre de domaines, notamment ceux des biotechnologies marines, de la valorisation des coproduits issus de la transformation traditionnelle des produits de la pêche, de l'ostréiculture et de la pêche au sébaste.

❑ Fournir un appui à l'investissement en transformation alimentaire

La transformation alimentaire revêt un caractère stratégique au sein du secteur bioalimentaire québécois. Elle crée de la valeur ajoutée en traitant près de 70 % des produits issus des activités agricoles, aquacoles et des pêches du Québec.

Il importe donc d'offrir aux entreprises de la transformation alimentaire, notamment celles en transformation des produits biologiques, un soutien adapté en fonction des réalités qui leur sont propres.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 75 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en place d'un nouveau programme d'investissement en transformation alimentaire, complémentaire aux interventions du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et d'Investissement Québec.

Les investissements effectués permettront aux entreprises de transformation alimentaire d'augmenter leur productivité et de s'adapter aux défis de la main-d'œuvre.

Les initiatives financées pourront être de plusieurs ordres, notamment :

- la réalisation de projets de développement et d'amélioration des produits et des procédés;
- la concrétisation de projets d'implantation de systèmes de contrôle et de gestion de la qualité des produits alimentaires.

Une approche coordonnée entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et Investissement Québec permettra à ces entités de mieux servir les entreprises en transformation alimentaire.

Le secteur de la transformation alimentaire au Québec

L'industrie de la transformation alimentaire est un moteur économique important pour le Québec et un maillon déterminant de la filière bioalimentaire.

L'industrie de la transformation alimentaire se caractérise par un nombre élevé d'établissements de petite taille qui contribuent à la vitalité de nombreuses municipalités et régions du Québec. Parmi les 2 400 établissements de transformation alimentaire, près des trois quarts ont un chiffre d'affaires de moins de 5 millions de dollars, alors qu'une trentaine d'entreprises de grande taille effectuent près des trois quarts des livraisons.

Elle transforme les matières premières issues du secteur primaire (agriculture et pêche) et les vend sous forme de produits transformés sur les marchés, tant au Québec qu'ailleurs au Canada et dans le monde.

- En 2017, le PIB du secteur de la transformation alimentaire était de 7,6 milliards de dollars, représentant 30 % du PIB du secteur bioalimentaire.
- D'ailleurs, ce secteur constituait la plus importante des activités manufacturières au Québec en ce qui concerne la valeur des livraisons.

La transformation alimentaire au Québec est très diversifiée. Les entreprises offrent en effet une gamme de produits variés, qui contribue à répondre aux besoins des consommateurs.

2.3 Augmenter les efforts en innovation et en formation dans le secteur bioalimentaire

L'atteinte des cibles de croissance du secteur bioalimentaire et l'implantation de pratiques responsables au sein des entreprises répondant aux attentes des consommateurs passent notamment par des infrastructures de formation et d'innovation modernes, ainsi que par un rehaussement des savoirs à tous les niveaux du secteur bioalimentaire.

— D'ailleurs, dans les entreprises, la formation ainsi que la recherche et développement sont des sources d'idées novatrices qui se transposent sous différentes formes : création de produits différenciés, réduction des coûts de production, augmentation de la rentabilité, meilleure acceptabilité sociale, etc.

À cet égard, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit :

- des investissements de 80 millions de dollars dans les infrastructures en innovation et en formation, précédés d'études visant à déterminer les investissements à prioriser;
- la mise en œuvre de projets d'innovation avec les partenaires;
- la bonification de l'offre de formation de l'Institut de technologie agroalimentaire.

TABLEAU 6

Impact financier des mesures pour augmenter les efforts en innovation et en formation (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Investissements de 80 M\$ dans les infrastructures en innovation et en formation ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—
Étude d'évaluation des besoins en investissement dans les infrastructures en innovation et en formation	-0,5	-0,5	—	—	—	-1,0
Favoriser la réalisation de projets d'innovation avec les partenaires	-3,2	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-19,2
Bonifier l'offre de formation de l'Institut de technologie agroalimentaire	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-9,5
TOTAL	-5,6	-6,4	-5,9	-5,9	-5,9	-29,7

(1) Les investissements sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

❑ Des investissements de 80 millions de dollars dans les infrastructures en innovation et en formation

L'Institut en technologie agroalimentaire (ITA), qui dispense de la formation technique et continue en agroalimentaire dans ses deux campus situés à La Pocatière et à Saint-Hyacinthe, représente l'institution phare en matière d'enseignement collégial en agroalimentaire.

Quant à la recherche dans le secteur bioalimentaire, les principaux efforts se réalisent sur la base d'un partenariat avec des corporations de recherche et d'expertise, lesquelles sont appuyées par des partenaires et par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui leur prête les infrastructures nécessaires.

Afin de s'assurer que les infrastructures et les équipements mis à la disposition du secteur bioalimentaire sont adaptés et à la fine pointe de la technologie, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements de 80 millions de dollars⁴ pour :

- la mise à niveau des infrastructures et des équipements des campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe de l'ITA, afin qu'il soit en mesure d'offrir un cadre d'apprentissage évolutif et correspondant aux réalités actuelles de l'agroalimentaire;
- la mise à niveau des infrastructures des centres d'expertise et de recherche avec les dernières technologies de pointe, dans l'objectif de favoriser la production de connaissances en réponse à des enjeux du secteur bioalimentaire et d'optimiser les résultats des travaux de recherche et leur transfert auprès des conseillers et des entreprises bioalimentaires;
- la mise à niveau des infrastructures des laboratoires d'analyses alimentaires, de recherche et d'expertise en pathologie animale et d'expertise et de diagnostic en phytoprotection.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit également 1 million de dollars sur deux ans pour la réalisation d'études préalables visant à déterminer les investissements à prioriser.

⁴ Les investissements liés à ces projets sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

❑ Favoriser la réalisation de projets d'innovation avec les partenaires

Dans le cadre des rencontres préparatoires et lors du Sommet sur l'alimentation, les participants ont été nombreux à identifier l'innovation comme une condition essentielle à la prospérité et à la durabilité du secteur bioalimentaire.

En ce sens, le Programme cadre d'innovation technologique en agroalimentaire (PCITA) appuie des centres de recherche et d'expertise, comme l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, qui réalisent la recherche bioalimentaire.

- D'ailleurs, l'approche de partenariat à frais partagés utilisée pour le financement de ces centres, par l'entremise du PCITA, génère un effet de levier de la part des partenaires⁵ en permettant l'appariement avec d'autres sources de financement, ce qui augmente grandement la capacité à ajuster les efforts de recherche en fonction des besoins prioritaires du secteur bioalimentaire.
- Pour 2016-2017, pour chaque dollar versé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2,80 \$ ont été versés par les partenaires, dont 2,25 \$ par les partenaires non gouvernementaux.

Afin d'accroître les efforts d'innovation de ces centres dans des domaines en lien avec les cibles de la politique bioalimentaire, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 19,2 millions de dollars sur cinq ans pour la prolongation et l'élargissement des paramètres du PCITA. Les nouvelles sommes accordées serviront à :

- réaliser des mandats complémentaires avec les centres de recherche et d'expertise dans les domaines jugés prioritaires par les secteurs de production, dont la réduction des pesticides, la surveillance phytosanitaire, la santé des sols, la réduction des impacts environnementaux, la gestion agricole et le développement en serriculture;
- répondre à des besoins spécifiques de recherche et de formation d'une relève professionnelle et scientifique en appuyant des initiatives de partenariat pour l'innovation en cofinancement avec le secteur bioalimentaire et les universités, telles que les chaires de recherche.

⁵ Les partenaires en recherche et innovation bioalimentaires sont nombreux et diversifiés. Entre autres, il y a les universités, les centres collégiaux de transfert de technologie, les centres de recherche fédéraux ainsi que le gouvernement fédéral.

Exemples d'initiatives réalisées par l'entremise du Programme cadre d'innovation technologique en agroalimentaire

Le Programme cadre d'innovation technologique en agroalimentaire a permis de soutenir la programmation de recherche scientifique de différents centres de recherche et d'expertise.

- Par exemple, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement et ses partenaires ont mené un projet qui visait la mise en place de stratégies de lutte biologique contre la pyrale du maïs sucré et du maïs de transformation, à l'aide d'un insecte, le trichogramme.

De plus, le soutien du Réseau d'avertissements phytosanitaires, dans le cadre de ce programme, permet d'informer les producteurs agricoles et d'autres intervenants de l'industrie sur les stratégies les plus appropriées pour une gestion intégrée des ennemis des cultures dans les secteurs de la pomme, des grandes cultures, de l'horticulture ornementale et des crucifères.

Ces initiatives appuient d'ailleurs l'atteinte des objectifs de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 et visent, entre autres, à déterminer des méthodes de rechange à l'utilisation des pesticides.

❑ Bonifier l'offre de formation technique et continue de l'Institut de technologie agroalimentaire

L'intérêt grandissant pour les emplois dans le secteur bioalimentaire s'est traduit par une croissance marquée des inscriptions à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA).

Depuis sa création, l'ITA a su adapter son offre de formation aux besoins du milieu tout en s'assurant de continuer à réaliser ses mandats principaux. Cette pratique s'est notamment traduite par l'ajout de profils en production biologique en 2017 au campus de La Pocatière et la bonification de l'offre de formation en agriculture urbaine en 2016 au campus de Saint-Hyacinthe.

- En tant que principal établissement d'enseignement collégial dans le secteur, l'ITA se doit d'être capable de mettre à jour et d'adapter les cours qu'il offre, ce qui est déterminant pour la compétence des entrepreneurs qui constituent la relève du secteur bioalimentaire.

Afin de répondre aux besoins en ressources liés à l'augmentation des inscriptions à l'ITA, à une demande accrue pour la formation continue et à la révision des programmes de formation en fonction des nouveaux enjeux déterminés, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 9,5 millions de dollars sur cinq ans pour l'embauche de ressources humaines à l'ITA, de même que les budgets de fonctionnement nécessaires.

Cela permettra de renforcer sur les campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe la formation technique offerte en agriculture biologique et de proximité, en agriculture urbaine, en transformation laitière, en entrepreneuriat et en agroenvironnement, en plus de bonifier la formation continue.

Formation et relève agricole

Une offre de formation adaptée

L'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) est le principal établissement de niveau collégial dans le secteur bioalimentaire au Québec. Constitué de deux campus, l'un à Saint-Hyacinthe et l'autre à La Pocatière, il dispense sept programmes techniques et des cours en formation continue, dont certains en exclusivité, présentant ainsi une offre de formation diversifiée et complémentaire sans égale au Québec pour le secteur bioalimentaire.

- Avec un effectif étudiant en progression depuis trois ans, l'ITA connaît un taux de placement de ses diplômés de plus de 95 %.

La relève agricole

Les jeunes de la relève sont de plus en plus formés. La proportion de la relève qui possède un diplôme postsecondaire continue de progresser. Elle était de 74 % en 2006, de 79 % en 2011 et elle a atteint 82 % en 2016.

Les femmes en agriculture

Par ailleurs, la proportion d'agricultrices de la relève se situait à 24 % en 2006 et est passée de 26 % à 27 % entre 2011 et 2016. Depuis 2008, les nouveaux établissements comptent chaque année au moins 30 % d'étudiantes.

2.4 Planter des pratiques responsables par les entreprises

Les entreprises bioalimentaires sont de plus en plus sensibilisées aux modes de production et de commercialisation responsables. Ainsi, afin d'aider les entreprises dans l'implantation et l'intégration de pratiques plus responsables, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 19,8 millions de dollars sur cinq ans pour :

- soutenir la croissance accélérée de la production biologique au Québec;
- encourager les pratiques responsables concernant la santé des sols;
- appuyer l'adoption de bonnes pratiques afin d'assurer la biosécurité des élevages et de plans de mesures d'urgence en santé animale.

TABEAU 7

Impact financier des mesures pour planter des pratiques responsables par les entreprises (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Soutenir la croissance accélérée de la production biologique au Québec	-1,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,0
Encourager les pratiques responsables concernant la santé des sols	-1,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-11,5
Appuyer l'adoption de bonnes pratiques afin d'assurer la biosécurité et de plans de mesures d'urgence en santé animale	-0,2	-0,6	-0,5	—	—	-1,3
TOTAL	-2,7	-4,6	-4,5	-4,0	-4,0	-19,8

❑ **Soutenir la croissance accélérée de la production biologique au Québec**

L'agriculture biologique est un mode de production qui contribue à la protection de l'environnement, à la santé et à l'économie du Québec. Les consommateurs montrent un engouement pour les produits biologiques, et l'offre d'aliments biologiques frais et transformés est de plus en plus diversifiée. Le marché des aliments biologiques est d'ailleurs en pleine expansion au Québec. Ainsi, la future politique bioalimentaire aura pour cible de doubler les superficies en production biologique d'ici 2025, en passant de 49 000 hectares à 98 000 hectares⁶.

— En 2016, le Québec comptait plus de 1 200 entreprises en production agricole biologique, qui offraient plus de 8 000 produits biologiques.

Afin de favoriser une croissance accélérée de la production biologique au Québec, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 7 millions de dollars sur cinq ans pour :

- la prolongation du Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique;
- la bonification de l'aide financière pour certaines initiatives liées à l'agriculture biologique dans le cadre du programme Prime-Vert;
- la poursuite des actions visant la valorisation de l'alimentation biologique auprès des consommateurs.

❑ **Encourager les pratiques responsables pour la santé des sols**

La rentabilité et la qualité de la production agricole sont directement tributaires de la santé des sols cultivés. De plus, la santé des sols a une incidence directe sur la qualité de l'eau et sur les émissions des gaz à effet de serre provenant des sols.

Afin d'appuyer l'implantation de pratiques responsables dans le domaine de la santé des sols, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 11,5 millions de dollars sur cinq ans.

Les nouvelles sommes permettront d'offrir un accompagnement aux entreprises, notamment celles des grandes cultures et de l'horticulture⁷, dans la mise en œuvre des diverses initiatives favorisant la santé des sols, dont :

- des projets de développement et de transfert des connaissances sur les liens entre la santé et la fertilisation des sols et l'utilisation rationnelle des pesticides;
- l'adoption de pratiques bénéfiques pour maintenir la qualité du sol et de l'eau;
- la mise à jour, l'acquisition et la bonification des données descriptives et cartographiques sur les sols agricoles.

⁶ La superficie totale en culture et en pâturage biologiques est passée de 31 000 hectares en 2006 à 49 000 hectares en 2016, représentant 2,4 % de la superficie agricole québécoise.

⁷ Les secteurs de l'horticulture et des grandes cultures occupent la majorité des superficies cultivées au Québec.

Utilisation responsable des pesticides

Afin de réduire l'empreinte environnementale des activités agricoles, il importe de favoriser une agriculture durable, en permettant notamment aux entreprises de réduire les risques d'utilisation des pesticides sur la santé et l'environnement. En effet, bien qu'ils permettent d'enrayer la présence d'insectes nuisibles ou de maladies parasitaires dans les cultures, les pesticides peuvent avoir des effets nuisibles non seulement sur l'environnement, mais également sur la santé des personnes.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a mis en œuvre la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018, qui offre un encadrement visant à favoriser une utilisation responsable des pesticides. Des modifications législatives et réglementaires ont été apportées à cette fin.

Par ailleurs, le gouvernement s'est doté de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021, qui vise notamment à réduire de 25 %, d'ici 2021, les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation des pesticides en milieu agricole au Québec.

Ces stratégies visent notamment à réduire l'emploi des pesticides et, lorsque leur utilisation est inévitable, à favoriser l'usage de ceux qui présentent le moins de risque pour la santé et l'environnement.

Afin d'accélérer les progrès du secteur agricole en matière de réduction des risques de l'utilisation des pesticides pour la santé et pour l'environnement, le Plan économique du Québec de mars 2017 a prévu des investissements de 14 millions de dollars sur cinq ans.

☐ Appuyer l'adoption de bonnes pratiques pour assurer la biosécurité et la mise en œuvre de plans de mesures d'urgence en santé animale

La responsabilisation du secteur bioalimentaire quant à la prévention et à la gestion des maladies contribue à rendre la production animale au Québec plus durable et plus sécuritaire pour la santé publique et la santé animale.

Les besoins pour la prévention et la gestion des maladies concernant la biosécurité et les mesures d'urgence sont importants, notamment en ce qui concerne les bovins, les porcs, les petits ruminants et les cervidés.

Par conséquent, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 1,3 million de dollars sur trois ans pour appuyer l'adoption de bonnes pratiques en matière de biosécurité des élevages.

Les sommes permettront d'accompagner les producteurs et intervenants à deux niveaux, soit l'appui à la mise en œuvre de mesures efficaces de biosécurité, de même que l'élaboration de plans de mesures d'urgence en santé animale.

2.5 Dynamiser le développement bioalimentaire dans les territoires

Le secteur bioalimentaire se caractérise par un ancrage particulier au territoire. Il offre des possibilités de développement pour l'ensemble des régions et contribue activement à la vitalité et à l'occupation des territoires, particulièrement dans les régions plus éloignées des grands centres. Néanmoins, chaque territoire possède des réalités qui lui sont propres et des enjeux de développement multiples.

En réponse à ces besoins et enjeux régionaux particuliers, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit :

- la réduction de l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles;
- la création d'un programme de développement bioalimentaire et territorial, dont un volet concernant les entreprises agricoles de petite taille;
- l'implantation de laboratoires d'innovation bioalimentaire territoriale;
- la prolongation du Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres pour des territoires ciblés.

TABEAU 8

Impact financier des mesures pour dynamiser le développement bioalimentaire dans les territoires (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles	-10,0	—	—	—	—	-10,0
Créer un programme de développement bioalimentaire et territorial	-4,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-28,0
Planter des laboratoires d'innovation bioalimentaire territoriale	-0,4	-1,2	-2,4	-2,4	-2,4	-8,8
Prolonger le financement du Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-16,0
TOTAL	-14,4	-11,2	-12,4	-12,4	-12,4	-62,8

❑ Réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles

En raison des investissements importants que nécessitent les activités agricoles, toutes les provinces canadiennes disposent de mesures visant à réduire les taxes foncières payées par les agriculteurs. Ces mesures particulières offertes aux entreprises agricoles ont notamment pour effet d'encourager l'occupation dynamique et la vitalité des régions rurales et de protéger le territoire agricole.

La croissance de la valeur des terres agricoles s'est toutefois accélérée au cours des dernières années, ce qui a eu pour effet d'augmenter les taxes foncières payées par les agriculteurs.

Les discussions entreprises avec le milieu agricole se poursuivent. À cet effet, un groupe de travail formé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation traitera de la question de la fiscalité agricole.

Dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018, le gouvernement annonce la mise en place d'une aide compensatoire à court terme de 10 millions de dollars afin d'alléger l'impact de la hausse des taxes foncières agricoles.

❑ Créer un programme de développement bioalimentaire et territorial

Au cours des dernières années, plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) ont élaboré des plans de développement de la zone agricole (PDZA), visant à déterminer les possibilités de développement des activités agricoles et agroalimentaires sur leur territoire et à proposer des solutions concrètes à celles-ci, et ce, dans l'objectif de mettre en valeur leur zone agricole.

Afin de faciliter et de favoriser la mise en œuvre des initiatives issues des PDZA, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit la création d'un programme de développement bioalimentaire et territorial qui permettra notamment d'optimiser l'utilisation des terres.

— À cet effet, le nouveau programme sera doté d'une enveloppe de 28 millions de dollars sur cinq ans.

Légalisation du cannabis

La légalisation prochaine du cannabis fournira une nouvelle occasion d'affaires pour le secteur bioalimentaire québécois. En mars 2018, une licence avait été attribuée à 6 producteurs québécois de cannabis médicinal, sur un total de 90 licences au Canada. Ce nombre devrait augmenter avec l'apparition et le développement d'un marché non thérapeutique.

Ce marché comporte des risques qui sont, entre autres, un cadre réglementaire encore incomplet, mais qui sera strict, des besoins importants en investissement et une forte compétition en provenance des autres provinces canadiennes.

Le gouvernement du Québec s'assure de mettre en place une réglementation rigoureuse pour bien encadrer la production et la distribution afin que les produits répondent à des critères stricts de santé publique.

❑ Implanter des laboratoires d'innovation bioalimentaire territoriale

Le secteur bioalimentaire participe grandement à l'essor et au dynamisme des territoires. Celui-ci doit toutefois relever de nouveaux défis pour être en mesure de participer pleinement à l'occupation et à la vitalité des territoires.

Ces défis concernent notamment les enjeux liés à l'établissement de nouvelles entreprises, à la diminution de la superficie du territoire agricole au profit de l'enrichissement ou de l'urbanisation et à la préservation des ressources nécessaires au développement du secteur. Les défis sont tels que de nouvelles approches doivent être explorées.

Dans l'objectif de documenter et de mettre en œuvre différentes solutions innovantes pour remédier à ces enjeux, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 8,8 millions de dollars sur cinq ans pour la création de projets pilotes de laboratoires d'innovation bioalimentaire territoriale.

- Les laboratoires donneront la possibilité de documenter des modèles d'affaires différents et de tester les conditions propices à l'établissement et au développement d'entreprises bioalimentaires durables contribuant à la vitalité du territoire, et ce, dans l'objectif de les reproduire ailleurs.

À titre d'exemple, le projet d'un laboratoire pourrait porter sur le développement de la production et de la transformation alimentaires dans une communauté où l'accès physique et économique à des aliments frais et de qualité est limité.

❑ Prolonger le financement du Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres

Au Québec, les terres sont l'actif le plus important dans le bilan financier des exploitations agricoles. Malgré la vaste étendue des sols québécois, les superficies cultivées couvrent uniquement 2 % du territoire du Québec.

- Cela en fait donc une ressource limitée et essentielle à protéger, notamment pour offrir une sécurité au regard de l'approvisionnement alimentaire des futures générations.

Le drainage et le chaulage permettent entre autres d'améliorer la productivité des cultures et de valoriser des terres offrant un potentiel de remise en culture.

- D'ailleurs, la diversification des cultures au profit de productions émergentes offre de nouvelles possibilités de développement pour les entreprises.

Afin d'assurer une amélioration continue des rendements des terres dans les régions, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 16 millions de dollars sur quatre ans.

À ces sommes s'ajoutent celles du Plan économique du Québec de mars 2017, qui prévoyait un incitatif de 4 millions de dollars sur deux ans pour élargir le Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres aux entreprises agricoles de 34 MRC supplémentaires.

Le drainage et le chaulage

Le drainage et le chaulage permettent d'augmenter les rendements, de diversifier les cultures, d'améliorer la rentabilité des entreprises agricoles, de maintenir des emplois dans le secteur et de dynamiser l'agriculture. En effet :

- un meilleur drainage permet un assèchement et un réchauffement plus rapides des terres au printemps, ce qui permet d'allonger la saison de production;
- le chaulage des terres, une technique qui consiste à rééquilibrer le pH du sol afin d'en corriger l'acidité, permet d'améliorer la structure du sol, de compenser l'acidification produite par l'activité biologique et de favoriser l'assimilation des éléments nutritifs par les végétaux.

TABEAU 9

MRC admissibles au Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres

Chaudières-Appalaches	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Abitibi-Témiscamingue	Saguenay-Lac-St-Jean
L'Islet	Les Îles-de-la-Madeleine	Témiscamingue	Le Domaine-du-Roy
Montmagny	Rocher-Percé	Rouyn-Noranda	Maria-Chapdelaine
Bellechasse	La Côte-de-Gaspé	Abitibi-Ouest	Lac-Saint-Jean-Est
Robert-Cliche	La Haute-Gaspésie	Abitibi	Saguenay
Les Etchemins	Bonaventure	La Vallée-de-l'Or	Le Fjord-du-Saguenay
Beauce-Sartigan	Avignon	Bas-Saint-Laurent	Estrie
Appalaches	Laurentides	Rimouski-Neigette	Granit
Capitale-Nationale	La Rivière-du-Nord	Les Basques	Le Haut-Saint-François
Charlevoix-Est	Argenteuil	Rivière-du-Loup	Lanaudière
Charlevoix	Les Pays-d'en-Haut	Témiscouata	Matawinie
La Côte-de-Beaupré	Laurentides	Kamouraska	Mauricie
La Jacques-Cartier	Antoine-Labelle	La Matapédia	Mékinac
Portneuf	Côte-Nord	La Matanie	Shawinigan
Outaouais	La Haute-Côte-Nord	La Mitis	Maskinongé
Papineau	Manicouagan	Nord-du-Québec	La Tuque
Pontiac	Sept-Rivières	Jamésie	
Les Collines-de-l'Outaouais	Le Golfe-du-Saint-Laurent		
La Vallée-de-la-Gatineau	Minganie		
	Caniapiscau		

2.6 Assurer le plein déploiement des initiatives de la politique bioalimentaire

La politique bioalimentaire du Québec constitue une priorité pour le gouvernement. Elle interpelle non seulement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, mais également plusieurs autres ministères, dont la collaboration et l'engagement sont requis. De plus, elle repose sur une responsabilité partagée avec les acteurs concernés.

Pour assurer le succès de la mise en œuvre de la politique bioalimentaire québécoise, un mécanisme de coordination et de suivi sera établi. À cet effet, un secrétariat sera mis en place au sein du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il sera notamment responsable de coordonner :

- la préparation et la mise à jour du plan d'action de la politique avec la participation des partenaires ainsi que des ministères et organismes concernés;
- l'organisation de la rencontre annuelle de suivi avec tous les partenaires de la politique et la participation des ministères et organismes concernés;
- le suivi des collaborations et des actions réalisées par les ministères et organismes concernés;
- la préparation des rapports nécessaires au bilan des progrès de la politique.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit allouer 2,5 millions de dollars sur cinq ans.

3. VERS UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE

La politique bioalimentaire est une priorité économique en faveur du développement du secteur bioalimentaire, un engagement social à soutenir et une occasion d'améliorer la santé des Québécois. Elle visera l'atteinte des cibles convenues au Sommet sur l'alimentation avec l'ambition de :

- maintenir un haut niveau de confiance des consommateurs;
- développer un secteur bioalimentaire prospère et durable au Québec.

Ses orientations s'articuleront autour des quatre priorités discutées au Sommet sur l'alimentation, soit l'offre alimentaire, la prospérité économique, la production responsable ainsi que la vitalité et l'occupation du territoire.

Ainsi, la politique bioalimentaire guidera les interventions qui seront privilégiées au cours des prochaines années, dans l'optique d'assurer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère, pérenne et répondant aux demandes et aux attentes des consommateurs.

À cet égard, la politique s'inscrira dans une démarche de coordination et de mobilisation entre les ministères et organismes concernés par le secteur bioalimentaire et privilégiera un dialogue permanent avec les partenaires permettant leur participation et le suivi des progrès.

Le Plan économique du Québec jette les bases de la future politique et trace la voie pour favoriser sa mise en œuvre et assurer son succès.

ANNEXE : IMPACT FINANCIER DES MESURES EN FAVEUR DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

TABLEAU 10

Impact financier détaillé du soutien du Plan économique du Québec de mars 2018 au secteur bioalimentaire
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Favoriser une offre alimentaire québécoise plus saine et locale						
Identifier et promouvoir les aliments du Québec	-2,0	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-10,8
Favoriser la reconnaissance et l'attribution d'appellations réservées et de termes valorisants	-1,1	-1,1	-0,9	-0,9	-0,9	-4,9
Appuyer les entreprises dans le développement des marchés hors Québec	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Mettre en valeur les produits alimentaires du Québec sur le marché institutionnel	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Sensibiliser les consommateurs et leur offrir une éducation alimentaire	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
Offrir un appui à la qualité nutritive des aliments	—	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-3,5
Répondre aux nouveaux besoins d'inspections des aliments	-2,3	-2,3	-2,4	-1,6	-1,6	-10,2
Sous-total	-9,9	-11,1	-11,5	-10,7	-10,7	-53,9
Accroître l'investissement en production et en transformation bioalimentaires						
Appuyer l'investissement dans les entreprises afin de répondre aux normes en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
Offrir un appui additionnel au développement des pêches et de l'aquaculture	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Fournir un appui à l'investissement en transformation alimentaire	-5,0	-16,0	-18,0	-20,0	-16,0	-75,0
Sous-total	-26,0	-37,0	-39,0	-41,0	-37,0	-180,0

TABLEAU 10

**Impact financier détaillé du soutien du Plan économique du Québec
de mars 2018 au secteur bioalimentaire (suite)**
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Augmenter les efforts en innovation et en formation dans le secteur bioalimentaire						
Investissements de 80 M\$ dans les infrastructures en innovation et en formation ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—
Étude d'évaluation des besoins en investissement dans les infrastructures en innovation et en formation	-0,5	-0,5	—	—	—	-1,0
Favoriser la réalisation de projets d'innovation avec les partenaires	-3,2	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-19,2
Bonifier l'offre de formation technique et continue de l'Institut de technologie agroalimentaire	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-9,5
Sous-total	-5,6	-6,4	-5,9	-5,9	-5,9	-29,7
Planter des pratiques responsables par les entreprises						
Soutenir la croissance accélérée de la production biologique au Québec	-1,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,0
Encourager les pratiques responsables pour la santé des sols	-1,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-11,5
Appuyer l'adoption de bonnes pratiques afin d'assurer la biosécurité et de plans de mesures d'urgence en santé animale	-0,2	-0,6	-0,5	—	—	-1,3
Sous-total	-2,7	-4,6	-4,5	-4,0	-4,0	-19,8
Dynamiser le développement bioalimentaire dans les territoires						
Réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles	-10,0	—	—	—	—	-10,0
Créer un programme de développement bioalimentaire et territorial	-4,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-28,0
Planter des laboratoires d'innovation bioalimentaire territoriale	-0,4	-1,2	-2,4	-2,4	-2,4	-8,8
Prolonger le financement du Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-16,0
Sous-total	-14,4	-11,2	-12,4	-12,4	-12,4	-62,8
Assurer le plein déploiement des initiatives de la politique bioalimentaire						
	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
TOTAL⁽²⁾	-59,1	-70,8	-73,8	-74,5	-70,5	-348,7

(1) Les investissements sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

(2) De ces sommes, 38,7 M\$ seront financés à même les crédits déjà prévus au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ainsi, des crédits additionnels de 53,9 M\$ en 2018-2019, de 62,3 M\$ en 2019-2020, de 65,8 M\$ en 2020-2021, de 66,5 M\$ en 2021-2022 et de 61,5 M\$ en 2022-2023 seront octroyés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

